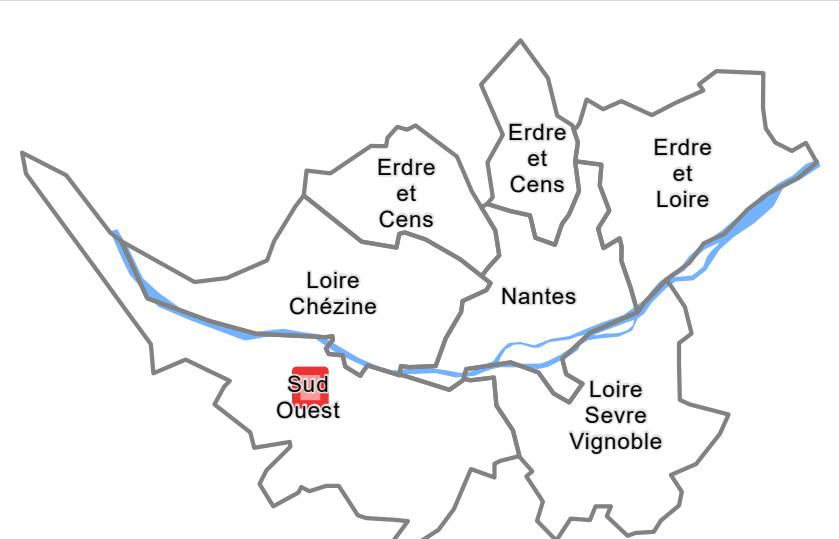


Planche
L12Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 10 février 2023
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : La Montagne, Brains, Saint-Jean-de-Boiseau

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols	
■	Zonage
■	Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constitutif d'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques	
■	Linéaire commercial souple
■	Linéaire commercial strict
■	Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
■	Périmètre logistique
■	Polarité commerciale majeure
■	Polarité commerciale intermédiaire
■	Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
■	Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
■	Pôle de services
■	Périmètre tertiaire
■	Périmètre mixte productif-tertiaire

Emplacements Réservés	
■	Emplacement réservé pour mixité sociale
■	Servitude de constructibilité limitée
■	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
■	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales	
■	Espace Boisé Classé (EBC)
■	Espace Paysager à Protéger (EPP)
■	Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan	
■	Parcelle
■	Empreinte Bâtie
■	Surface en eau
■	Limite communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm
Référentiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

GRILLE DE REPERAGE

